

Commission « Dynamiques territoriales et mobilités »
Commission « Développement économique et innovation »
Commission « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »
Commission « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »
Commission « Environnement, ressources et climat »

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional

« Les données et l'intelligence artificielle à la Région Bretagne – Améliorer le service public rendu aux citoyens et la compétitivité de la Bretagne »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce dossier stratégique s'inscrit dans les cadres législatifs et réglementaires européens et nationaux et entend doter la Bretagne d'un cadre éthique, opérationnel et prospectif pour structurer l'usage des données et de l'intelligence artificielle (IA) au service de l'intérêt général, de l'efficacité de l'action publique et de la compétitivité régionale. Le bordereau intègre également les réflexions du Conseil culturel de Bretagne, publiées en novembre 2024, et s'inscrit aussi pleinement dans l'objectif 5 du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), qui affirme l'ambition politique de la Région d'accélérer significativement la transition numérique de toute la Bretagne pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux actuels.

Le dossier s'articule autour de deux volets : un cadre stratégique fixant les principes directeurs et engagements de la Région, et une déclinaison opérationnelle identifiant des axes d'action concrets. Le Conseil régional y affirme notamment le rôle des données comme patrimoine collectif, la nécessité d'une souveraineté numérique, et l'interdiction de l'usage d'algorithmes pour des décisions automatisées sur les usagers.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Sur proposition de la Commission « Dynamiques territoriales et mobilités »
Rapporteuses : France JEHAN et Christine ZIMMERMANN

Le CESER salue la volonté affichée du Conseil régional de se doter d'un cadre stratégique en matière de données et d'intelligence artificielle (IA). Ce document se distingue par **sa portée éthique, ses ambitions de souveraineté numérique, et son inscription dans un projet de société respectueux des libertés individuelles, de l'environnement et des spécificités bretonnes**. Cette posture de principe est bienvenue et marque une prise de conscience des enjeux technologiques contemporains. Le CESER se félicite que le Conseil régional souhaite être acteur, et non spectateur, dans ce que constitue dorénavant l'IA dans les différents domaines de la vie privée à la vie institutionnelle. Cependant, plusieurs limites et zones d'ombre doivent être soulignées.

Tout d'abord, le bordereau pointe que cette stratégie est le « *fruit d'une démarche collective, [qui] a associé élus et services régionaux, acteurs publics bretons et partenaires afin de définir les contours de la démarche et les attentes en matière de gestion des données et d'intelligence artificielle* ». Le CESER, en tant qu'assemblée régionale représentant tous les courants de la société civile organisée, ne peut que regretter de ne pas y avoir été associé, d'autant plus qu'il conduit en ce moment même une étude sur le sujet. Toutefois, les effets de cette concertation sur le contenu final ne sont pas suffisamment visibles, notamment en ce qui concerne la diversité des acteurs économiques, encore trop globalement désignés. Une attention plus fine aurait par exemple pu être portée aux besoins différenciés des TPE, PME, ETI ou grandes entreprises, et à la fracture existante dans leur capacité d'intégration des technologies IA.

Le CESER constate également le statut hybride de ce document, qui mêle des principes internes et des actions à destination des partenaires. L'articulation entre ces deux volets n'apparaît à ce stade pas toujours très claire. Le

CESER considère d'ailleurs que la seconde partie est bien plus qu'une déclinaison opérationnelle des principes posés dans la première (en particulier parce que les enjeux de compétitivité et d'usages des données et de l'IA par les entreprises y tiennent une grande place, alors qu'ils sont peu présents dans la première partie). L'approche proposée ici apparaît donc inaboutie. Pour le CESER, cela était probablement inévitable, étant donné la nouveauté du sujet et le caractère très mouvant de ces enjeux. Dès lors, il est important que ce dossier puisse faire l'objet d'un suivi et d'une actualisation réguliers.

Autre point d'attention pour le CESER, le document se caractérise par un décalage manifeste entre les ambitions affichées et les moyens mobilisables. Aucune évaluation budgétaire précise, ni dispositif financier associé, ne sont présentés pour accompagner les nombreux engagements, ce qui laisse craindre que cette stratégie puisse rester lettre morte sans un plan d'investissement dédié. Par ailleurs, si le volet opérationnel identifie des axes d'action, les leviers concrets, notamment humains et techniques, restent trop généraux voire absents.

Le CESER note également que la gouvernance de la donnée reste très centrée sur l'interne, au détriment d'une véritable orchestration régionale multisectorielle. Des avancées comme GéoBretagne sont encourageantes, mais la mutualisation et l'interopérabilité entre collectivités, acteurs économiques, et universitaires devraient être mieux structurées et financées. Sur ce point, le rôle possible de Mégalis Bretagne en tant que tiers de confiance mériterait d'être approfondi.

Par ailleurs, le CESER souhaite également attirer l'attention du Conseil régional sur la question de l'hébergement et du traitement des données, qui constitue un enjeu central dans toute démarche de souveraineté numérique. Si cette dimension est évoquée à la marge dans le dossier, elle mériterait d'être approfondie. La maîtrise du stockage et du traitement des données est essentielle pour garantir l'indépendance et la sécurité numérique de la Région. Une telle réflexion devra également intégrer les exigences de sobriété, y compris foncière, dans les infrastructures nécessaires.

Le CESER s'interroge aussi sur les conséquences sociales de cette transition numérique : si la stratégie évoque l'accompagnement au changement, elle reste silencieuse sur les impacts potentiels sur l'emploi. Ce flou est regrettable, d'autant que des alertes sont déjà formulées, notamment dans les secteurs culturels et créatifs, où l'IA générative pourrait bouleverser les modèles économiques existants. À ce propos, comme cela est mentionné dans le bordereau et dont il se félicite, le CESER de Bretagne publiera une étude s'attachant à mesurer l'ampleur des impacts de l'IA sur les métiers et les compétences, la formation, l'éducation et l'enseignement supérieur en Bretagne et à réfléchir sur les conditions dans lesquelles elle devrait se développer, dont la publication est prévue pour décembre 2025.

Sur proposition de la Commission « Développement économique et innovation »
Rapporteur : Sergio CAPITAO

Le CESER salue l'approche stratégique retenue par le Conseil régional concernant les usages des données et de l'intelligence artificielle par des acteurs privés. Ce positionnement se distingue par sa vision structurée, son ancrage territorial et son ambition de transformer l'essai interne en un levier de compétitivité externe pour les entreprises bretonnes.

Le CESER partage l'idée que la Région peut avoir un impact significatif et réel sur la compétitivité des entreprises grâce à une politique volontariste liée à l'IA et aux données. Plusieurs facteurs et actions mises en avant dans le document justifient cette conviction :

- **Rôle de catalyseur et d'impulsion stratégique.** La Région a la capacité d'impulser une vision stratégique et de mobiliser les différents acteurs de l'écosystème (entreprises, laboratoires de recherche, établissements de formation, collectivités) et c'est bien ce que prévoit la feuille de route, avec sa gouvernance au plus haut niveau et la coordination des services.
- **Structuration et mutualisation des ressources.** L'un des freins majeurs pour les PME est le manque de ressources (financières, humaines, techniques) pour se lancer dans l'IA. La Région peut pallier cela en structurant l'accès aux données, en mutualisant des plateformes ou des outils, et en favorisant le partage

d'expertises. Le développement du catalogue de données et la cellule de gouvernance interne sont des prémices importantes, même si l'ouverture vers l'externe est encore à renforcer.

- **Soutien à l'innovation et à la R&D.** Le bordereau met en avant le soutien à la recherche et au développement dans le domaine de l'IA. En co-finançant des projets de R&D, des thèses et des post-doctorats (Creach labs, ARED, BIENVENUE), la collectivité peut aider les entreprises à innover et à intégrer des technologies de pointe, ce qui est directement lié à leur compétitivité.
- **Développement des compétences et de l'attractivité des talents.** L'un des piliers de l'adoption de l'IA est la disponibilité de compétences. La Région s'engage dans la montée en compétences et l'accompagnement au changement, non seulement pour ses agents mais aussi en lien avec les besoins des entreprises. En soutenant des pôles de formation de rang mondial (SequoIA) et en travaillant avec les branches professionnelles, elle contribue à former les talents dont les entreprises ont besoin. De plus, l'attractivité des moyens militaires comme l'AMIAD peut renforcer le vivier de compétences sur le territoire.
- **Synergies avec des filières d'excellence existantes.** L'adossement de la stratégie à la filière cybersécurité, déjà très forte en Bretagne, est un atout majeur. Cette convergence permet de mutualiser les efforts, de renforcer la visibilité internationale (European Cyber Week étendue à l'IA de défense), et de créer des solutions innovantes à la croisée des deux domaines.
- **Accompagnement des entreprises à l'intégration de l'IA.** Au-delà de la R&D, le Conseil régional prévoit d'accompagner les entreprises dans l'intégration éthique et responsable de l'IA. Cet accompagnement, via le réseau European Digital Innovation Hub (EDIH) et les réseaux existants (CCI, Bretagne Compétitivité, Clusters), doit permettre de démystifier l'IA et d'aider les entreprises à identifier les cas d'usage pertinents pour leurs activités. Pour le CESER, cet accompagnement doit viser une adoption responsable et sécurisée de l'IA. Le défi réside dans la profondeur et la spécificité des actions à mener pour transformer une simple connaissance des enjeux en une adoption concrète, éthique, sécurisée et créatrice de valeur pour l'ensemble du tissu économique breton.
- **Évaluation des besoins et observatoire.** La volonté d'évaluer les besoins des filières stratégiques et de réaliser un observatoire des offreurs de solutions et acteurs académiques en IA est cruciale. Cela permettra d'orienter les actions de la Région vers les domaines où l'impact sur la compétitivité sera le plus fort, et de connecter efficacement l'offre et la demande en matière de données et d'IA sur le territoire. L'identification d'un écosystème naissant de « *pure players* » de l'IA est un point positif. Le travail de cartographie et de positionnement de ces acteurs sur la chaîne de valeur de l'IA, ainsi que l'analyse des besoins spécifiques des filières utilisatrices, sera crucial pour diffuser ces technologies et renforcer la compétitivité.

Sans dépasser ses champs de compétences et tout en restant cohérent avec les choix faits par le passé dans le cadre des politiques de soutien à l'économie, à la recherche et à l'innovation, le Conseil régional est en mesure de créer un environnement facilitant l'émergence, le développement et l'adoption des technologies d'IA par les entreprises. En agissant sur différents tableaux, il peut mettre en place les conditions nécessaires pour que les données et l'IA deviennent un véritable levier de compétitivité pour l'ensemble de son tissu économique. Le CESER y voit une démarche réaliste et potentiellement très impactante.

Pour autant, le CESER invite le Conseil régional à intégrer pleinement, dans cette déclinaison opérationnelle, les points de vigilance qu'il énonce dans le premier volet de l'étude, en particulier sur les impacts environnementaux, sociaux et éthiques de ces usages des données et de l'IA. De même, il constate que les enjeux de souveraineté liés à l'utilisation de produits qui appartiennent à des entreprises situées en dehors de l'Union européenne sont singulièrement absents de ce document. Dans chacun de ses dispositifs d'aide ou d'accompagnement, le CESER invite donc le Conseil régional à toujours analyser les externalités positives et négatives de la technologie, ainsi qu'à partager cette analyse avec ses partenaires, afin d'éviter le techno-solutionnisme.

Sur proposition de la Commission « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Rapporteur : Frédéric LE GOUIL

En ce qui concerne le développement des compétences et des formations, l'étude à venir du CESER apportera effectivement des éléments de nature à éclairer les décisions de la Région dans l'exercice de ses compétences dans les domaines de la formation initiale et continue, de l'orientation des personnes, de l'information sur les métiers,

de l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des reconversions professionnelles, de l'appui à l'enseignement supérieur, de l'accompagnement des politiques éducatives, et du soutien à la diffusion de la culture scientifique et technique.

Dans un contexte de déploiement de l'IA, les questions de formation et d'éducation sont centrales. Il existe bien, comme identifié par le bordereau, un enjeu de formation initiale (objectif 5) et un enjeu de formation des demandeurs d'emploi et d'accompagnement des reconversions professionnelles (objectif 6) car il faut former des personnes en mesure de concevoir et de développer des solutions d'IA, ainsi que des personnes capables de déployer ces solutions d'IA au sein des entreprises. Mais il faut également former les citoyens car « l'IA nous concerne tous » et il faut en particulier sensibiliser l'ensemble de la population à la culture et à la compréhension des grands principes de fonctionnement de l'IA.

À cet égard, le CESER identifiera des pistes d'action dans son étude à venir.

Sans anticiper sur les conclusions de celle-ci, il tient à souligner d'ores et déjà la nécessité pour la Région de mobiliser ses partenaires (autorités académiques, organisations professionnelles, etc.) pour agir de concert sur la coordination de l'offre de formation initiale et continue, d'œuvrer à réduire les inégalités d'accès (à l'IA comme au numérique en général, cf. lutte contre l'illectronisme), de soutenir un certain nombre d'initiatives dans l'enseignement supérieur, et bien évidemment d'accompagner le développement des compétences dans le domaine de l'IA des personnes en recherche d'emploi, ou souhaitant se réorienter.

Sur proposition de la Commission « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »
Rapporteuse : Annie GUILLERME

Dans l'introduction de ce rapport stratégique, le Conseil régional souligne que la gestion des données et le développement de l'IA sont porteurs d'enjeux et bouleversements sociétaux majeurs, évoquant même l'idée d'une « révolution » qui serait « autant porteuse d'espairs, d'opportunités que de menaces ». Parmi ces menaces, le Conseil régional mentionne celles de « déstructurations profondes, territoriales et sociales, de ruptures générationnelles, de précarisation généralisée, du développement de la cybercriminalité et de mise en cause des libertés individuelles ». Il affirme que « la Bretagne entend s'en préserver ».

Le CESER observe un fort décalage entre l'importance de ces enjeux sociétaux bien identifiés en introduction et le contenu du cadre stratégique présenté. Pour le CESER, l'enjeu de cohésion sociale devrait apparaître en transversalité tant dans les valeurs, les principes directeurs, les piliers que dans les engagements du cadre stratégique de la Région Bretagne.

Si le Conseil régional rappelle son attention aux enjeux éthiques, aux libertés et aux autres droits humains fondamentaux - qui, pour le CESER, ne concernent pas que « les citoyens » mais bien tout être humain en Bretagne - aux arts, à la culture et au patrimoine, le document présenté développe surtout les actions visant à améliorer le service public et la compétitivité de la Bretagne.

Le CESER partage ces objectifs mais considère que, dans une optique de développement durable en cohérence avec la démarche Breizh COP et le SRADDET, les enjeux sociétaux liés à l'IA devraient être davantage développés dans l'ensemble du document.

Le CESER invite donc le Conseil régional à compléter son cadre stratégique par un volet portant sur **les enjeux de l'IA et la cohésion sociale en Bretagne**.

Ceci lui permettrait de mieux intégrer et valoriser ses nombreuses politiques et actions qui y concourent déjà, notamment :

- égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations ;
- jeunesse ;
- accès aux droits et lutte contre la misère et la précarité ;
- santé (dont la prévention, la promotion de la santé et la santé-environnement) ;

- sport ;
- vie associative ;
- Bien vivre partout en Bretagne (cohésion territoriale) ;
- etc...

Ce cadre stratégique augmenté pourrait ensuite être décliné en Bretagne par des engagements réciproques du Conseil régional avec l'ensemble de ses partenaires, en vue d'une meilleure coordination de l'action publique sur les données et l'IA en région.

L'action publique de la Région Bretagne, en articulation avec ses multiples parties prenantes, contribue non seulement à la cohésion sociale en Bretagne mais aussi à la **qualité de vie pour toutes et tous** dans l'ensemble des territoires.

Afin de mieux refléter la prise en compte de ces enjeux de cohésion sociale et de qualité de vie dans le cadre stratégique du Conseil régional sur les données et l'IA, le CESER suggère de compléter ainsi le titre du document :

« Les données et l'intelligence artificielle à la Région Bretagne

Améliorer le service public rendu à tous·tes, la compétitivité et la cohésion sociale pour bien vivre partout en Bretagne »

Sur proposition de la Commission « Environnement, ressources et climat »

Les principes affirmés par le Conseil régional témoignent de l'ambition de doter la région d'un cadre éthique pour structurer l'usage des données et de l'intelligence artificielle. Le CESER considère qu'il serait nécessaire de préciser davantage ce cadre stratégique, ainsi que ses déclinaisons opérationnelles.

Il relève quelques points de questionnement.

Tout d'abord, le Conseil régional présente ce document comme ayant une **double portée**, d'une part sur le fonctionnement et les compétences en propre du Conseil régional, mais aussi sur l'usage de l'IA pour l'ensemble des partenaires régionaux, en étant la base d'une démarche de réflexion commune. Si le CESER partage la nécessité d'une collectivité exemplaire sur ses compétences, il s'interroge sur les modalités et sur les moyens effectifs de la collectivité pour partager ce cadre à l'ensemble des acteurs régionaux.

Le Conseil régional affirme un principe fort de **frugalité**, c'est-à-dire *« l'utilisation des technologies de manière raisonnée, en veillant à limiter leur impact environnemental et en questionnant systématiquement l'opportunité de recourir, ou à l'intelligence artificielle »*.

D'une part, si le CESER peut s'accorder sur l'ambition, elle nécessiterait un travail très précis de **définition des besoins et de l'apport comparatif de l'IA sur les technologies déjà existantes**. Les déclinaisons sectorielles présentées dans la seconde partie ne permettent pas, à cette étape, de distinguer cet apport relatif dans les actions identifiées. Plusieurs exemples relèvent davantage de la captation de données et de leur traitement que de l'usage de l'IA à proprement parler. Il sera donc nécessaire pour répondre à ce principe d'approfondir cette analyse. Peut-être serait-il pertinent dans un premier temps que le Conseil régional s'interroge sur quelques projets qu'il peut porter en nombre restreint et dont l'apport, en termes de réponse à des besoins, serait réellement significatif. Les usages de l'IA seront aussi rappelons-le très dépendants de la validité des données, des capacités de traitement et de prise de décision associées.

D'autre part, le CESER s'interroge sur le réalisme *« que chaque projet d'IA déployé contribue positivement à la transition écologique »* tant l'usage de l'IA représente un risque de **hausse des besoins énergétiques, des besoins en eau, de pression sur les réseaux électriques et les ressources minières**. De ce point de vue le CESER s'interroge sur l'anticipation, dans la modification du volet climat-énergie du SRADDET, des hausses de consommations

énergétiques liées au numérique et spécifiquement à l'IA. Comment cela s'intègre-t-il dans la poursuite des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ?

Sur l'usage des données, le CESER a bien conscience des **enjeux de captation et de confidentialité des données** dans le contexte géopolitique actuel. Il appuie la poursuite des travaux, déjà longuement engagés, sur l'open data. Il encourage la réflexion sur les infrastructures de stockage. Dans son étude de 2019 [« Vous avez dit marétique ? »](#) le CESER recommandait la définition d'une stratégie des infrastructures de stockage et de traitement des données issues de la recherche publique en sciences marines. Plus globalement le CESER s'interroge sur le basculement de société que pourrait induire le développement des usages de l'IA.

Concernant les **déclinaisons sectorielles** présentées, elles ouvrent, comme mentionné précédemment, à des réflexions plus larges sur la captation de données et leur traitement, avec ou sans IA (généraliste ou non). Le CESER en note l'intérêt (mesure du report modal, suivi de la qualité des eaux, etc.) tout en se questionnant sur une forme de course à la donnée et sur le résultat bénéfice-coût environnemental (notamment) de chacune d'elle. La création d'un observatoire breton des données de la mer est un questionnement déjà ancien, qui traverse plusieurs études du CESER. Sa pertinence serait à éclairer par davantage de précisions, notamment dans son articulation avec l'Observatoire de l'environnement en Bretagne ou encore avec l'Observatoire de l'économie maritime.

Sur proposition de la rapporteure générale en charge du suivi et de l'évaluation de l'action publique
Mireille MASSOT

Le CESER soutient très fortement la proposition de s'appuyer sur les données et l'IA pour « améliorer, d'ici fin 2026, les indicateurs de suivi, de performance et d'impact pour l'ensemble des politiques publiques ». A de nombreuses reprises, et encore aujourd'hui dans l'avis sur le RADD, le CESER a en effet invité le Conseil régional à renforcer la place de ses indicateurs de suivi dans le rendu-compte de ses politiques publiques et il ne fait aucun doute que l'IA, bien utilisée, ait la capacité d'accélérer le mouvement.

Il souligne toutefois que la donnée ne fait pas tout. Un vrai pilotage par la donnée n'est possible que si les objectifs de la politique publique ont été définis de manière très précise (comme c'est par exemple le cas sur la politique d'achats, voir les avis du CESER à ce sujet). Le CESER incite donc le Conseil régional à intégrer cet enjeu du pilotage par la donnée dès la conception des politiques publiques.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Les données et l'intelligence artificielle à la Région Bretagne – Améliorer le service public rendu aux citoyens et la compétitivité de la Bretagne »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de France JEHAN Comité régional CGT de Bretagne

La CGT Bretagne se félicite que le Conseil Régional prenne à bras le corps le sujet incontournable de l'Intelligence Artificielle.

En effet, l'IA, tour à tour fascinante et inquiétante, occupe une place de plus en plus importante dans nos vies, dans nos métiers.

La CGT Bretagne soutient le Conseil Régional dans le fait qu'il faille investir dans un pôle de développement de l'IA au service de l'intérêt général adossé à des outils garantissant sa souveraineté.

Son développement, sans aucune régulation, mettrait notre système démocratique, nos métiers et nos qualifications en danger.

L'IA peut se révéler être un magnifique outil au service des êtres humains et permettre le progrès à condition que le contrôle des données, des algorithmes, des conditions de leur production et de fixation de leur prix ne soit pas laissé aux mains des marchés et en particulier celles des grandes entreprises du numérique.

Améliorer le service public oui, mais sans s'orienter vers une conception néolibérale comme ce fut le cas lors du sommet de l'IA en février dernier.

De même, les services publics ne doivent être instrumentalisés par l'IA.

La CGT Bretagne regrette que le Conseil Régional n'ait pas été assez précis sur le devenir des emplois et des salariés.

Le déploiement de l'Intelligence Artificielle doit, pour les salariés, offrir un horizon de protection de leurs conditions de travail, il doit garantir le respect des droits des travailleurs et des principes de justice sociale.

L'automatisation des décisions entraîne progressivement la suppression des postes spécialisés et la substitution des salariés par des outils d'analyse prédictive et des chat bots, affectant la nature même du travail et le sens de celui-ci.

Il est également crucial de promouvoir une utilisation sociale de l'IA valorisant l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes afin de favoriser une répartition plus équitable des responsabilités et des rémunérations.

De même, les salariés impactés par l'introduction de l'IA, et il y en aura, doivent pouvoir bénéficier de formation et de reconversion professionnelles afin de garantir une transition juste et équitable.

L'IA doit être utilisée de manière éthique et responsable, en favorisant le progrès social et le bien-être des salariés. Elle doit être utilisée comme un moyen d'améliorer leurs conditions de travail, de renforcer leurs compétences, et en aucun cas être un outil de suppression d'emplois, un instrument de précarisation et de déshumanisation des conditions de travail.



Intervention de Cathy VALLÉE

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI.

Le Conseil régional se saisit de la question de l'intelligence artificielle et de ses impacts pour les citoyens et les entreprises bretonnes. De nombreux effets d'annonces se succèdent sur l'IA dans d'autres régions et au niveau national, portant sur le nombre et la capacité de centres de données ou data centers de taille toujours plus gigantesque et consommateurs effrénés de foncier et d'énergie.

L'approche du Conseil régional s'affiche plutôt comme celle des usages, de l'éthique et d'un impact environnemental maîtrisé. Elle nous semble plus adaptée à la réalité de nos entreprises et à un déploiement positif de ces technologies en faveur du développement économique, social et durable de notre région. Pour les entreprises, l'IA est à la fois une opportunité et une nécessité : opportunité car elle est facteur de création de valeur et de gains de compétitivité ; nécessité car la compétition économique impose d'acquérir cette nouvelle technologie pour faire face à la concurrence.

La Bretagne possède des atouts dans le bouleversement provoqué par le déploiement de l'IA : des centres de recherche et d'innovation en pointe sur le numérique et le cyber, des entreprises de services numériques nombreuses et aux compétences fortes. La mise en œuvre d'une stratégie concertée faisant de l'IA un outil de développement, alliant acteurs publics et entreprises, est porteuse de compétitivité accrue pour l'économie bretonne et de maîtrise des impacts environnementaux et sociaux de cette technologie.

Des actions de sensibilisation aux enjeux et usages potentiels de l'IA sont déjà lancées auprès des entreprises, notamment des TPE et PME. Au sein des objectifs identifiés par la stratégie du Conseil régional, celui de formation des salariés, des demandeurs d'emploi et des jeunes est un axe majeur pour que chaque entreprise puisse implanter et mettre en œuvre des applications d'intelligence artificielle. Parallèlement, des accompagnements doivent être apportés aux entreprises dans l'intégration de l'IA dans une perspective stratégique pour en faire une base solide de développement.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Annie GUILLERME

Fédération régionale des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FR-CIDFF)

L'intelligence artificielle fait partie maintenant de notre vie. Face à cette révolution technologique et à la vitesse de production de ces nouveaux instruments, il est important de se questionner sur les opportunités de l'IA, mais également sur les risques possibles. C'est une question dont se sont emparés, penseurs, juristes au niveau national et international sous des axes relativement précis : les données personnelles, les droits d'auteur ou encore la responsabilité et la mise en place de règles en conséquence, comme le parlement européen, l'ONU ... Cependant, l'Intelligence artificielle ne fait pas l'objet d'une définition universelle. Pour le parlement européen, l'IA représente *« tout outil utilisé par une machine afin de reproduire des comportements liés aux humains, tels que le raisonnement, la planification et la créativité »*.

L'engouement actuel de l'intelligence artificielle s'est porté autour du célèbre générateur de contenu, Chat GPT, ce système qui est capable d'engager des conversations avec les êtres humains sur divers sujets, de rédiger des dissertations et même d'organiser des séminaires professionnels. Et ce qui est remarquable, c'est la qualité et la rapidité de son travail.

Aujourd'hui il s'agit pour nous, représentantes et représentants de la Société civile d'échanger sans doute autour des enjeux de l'IA au travers notamment du prisme de l'Ethique, des Droits humains dont l'égalité entre femmes et les hommes, les discriminations, le racisme, la situation de pauvreté, la santé, la cohésion sociale, la vie associative, le sports, la situation handicap, etc... autant d'enjeux que nous retrouvons dans le cadre de notre vie personnelle, familiale, professionnelle, de nos engagements associatifs, syndicaux, politiques ...

Ce qui ressort d'une façon générale des différentes études ou textes conventionnels et/ou réglementaires, c'est que l'IA peut être une réelle opportunité, elle est utile, comme pour faire progresser la médecine, mais elle ne peut pas remplacer la transmission directe, elle ne peut pas se substituer au vécu quoique que ... De nos jours les IA ont acquis une connaissance très approfondie du comportement humain, au point de nous faire oublier leur nature machinique. La nouvelle version de CHAT GPT sous le nom de GPT-4 Advanced Voice marque une étape significative sur le volet interaction humain-machine. Ces IA ne se limitent plus à des tâches laborieuses, elles tissent désormais des liens émotionnels avec nous, jusqu'à créer des relations d'amitié, voire d'amour ce qui peut entraîner un attachement émotionnel poussant à suivre sans retenue les conseils de l'IA.

Malgré ses avantages, l'utilisation des IA génératives comporte plusieurs risques qu'il est crucial d'anticiper et de savoir gérer. Je donne ici deux exemples. Le premier exemple concerne la santé mentale des jeunes. Les recherches d'Amnesty International mettent en lumière les atteintes dont peuvent être victimes les enfants et les jeunes qui utilisent Tik Tok. En cause les algorithmes surpuissants de la plateforme qui amplifient certains contenus néfastes qui font remonter des contenus nocifs pour la santé mentale des jeunes et peuvent les plonger dans des spirales de contenus toxiques, pouvant aller jusqu'à encourager à des idées suicidaires et à l'automutilation.

Le deuxième exemple concerne la question de l'égalité entre les femmes et les hommes. A l'occasion de la journée internationale des Droits des femmes, le Sénat a organisé le 7 mars 2025 un colloque *« Femmes et IA : briser les codes »*. Il ressort que pour les chercheurs, si l'IA est indubitablement une source de progrès, elle constitue une préoccupation majeure concernant les enjeux de parité puisqu'elle *« génère, diffuse, amplifie et reproduit les inégalités de genre »*. En effet 88 % des algorithmes sont créés par des hommes qui inconsciemment reproduisent leurs biais. L'absence de la présence des femmes dans les métiers de l'IA et notamment la programmation constitue un facteur essentiel des stéréotypes de genre que l'IA va reproduire, voire accentuer.

Finalement, l'Intelligence artificielle, ce n'est pas seulement une affaire de spécialistes, de recherche de la performance et de la compétitivité. C'est loin d'être un sujet purement technologique. C'est l'affaire de chacune et chacun d'entre nous et de la Société civile organisée que représente le CESER de Bretagne dans tous les domaines qu'il approche au travers de sa réflexion et avis, dans la pluralité de ses travaux.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Marie-Christine LE GAL

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Au nom du MEDEF Bretagne, je tiens d'abord à saluer l'ambition de la stratégie « Données et Intelligence artificielle » que la Région propose aujourd'hui et souligner le potentiel de développement de la Bretagne en matière d'IA au regard de l'excellence académique de la Bretagne en mathématiques et informatique, de nos entreprises spécialisées en cybersécurité et la forte implantation en Bretagne de la cybersécurité militaire.

Sur la partie « soutien à la compétitivité », nous apprécions particulièrement la volonté de renforcer les liens entre la filière IA et la cyberdéfense bretonne, ainsi que l'accompagnement à la R&D via les dispositifs Inno R&D, Inno Expé, et le futur EDIH Bretagne : autant d'initiatives essentielles pour nos PME et ETI, souvent freinées par le coût et la complexité des projets d'intelligence artificielle. Nous encouragerons également la cartographie des « pure players » IA en Bretagne, qui permettra à chaque entreprise d'identifier clairement ses partenaires et leviers de développement.

Cependant, quelques points nous tiennent à cœur. D'abord, la montée en compétences : il est indispensable que, dès 2025, les formations, initiale et continue, répondent aux besoins réels du marché régional. Le secteur privé est prêt à s'associer pour co-construire des cursus courts, opérationnels, au plus près des spécificités des filières agroalimentaire, nautique ou tourisme. Sur ce sujet, les engagements 5 et 10 (transparence des systèmes IA et accompagnement des agents) sont encourageants, mais il faudra veiller à ce que les fonds régionaux cofinancent des formations utiles et accessibles aux petites entreprises.

Quant à l'enjeu des infrastructures : la Région doit continuer à soutenir l'implantation de data centers « sobres », ou intégrant par exemple des capacités d'utilisation des chaleurs fatales ; le mix électrique français étant l'un des plus décarbonés du monde, il conviendra de minimiser les coûts des raccordements électriques en lien avec les gestionnaires de réseau.

Numérique, data, data centers, IA, Infra numériques, électricité, infra électrique et mix électrique sont un ensemble indissociable qui structure notre souveraineté. Pas de numérique sans électricité et désormais, pas d'électricité sans numérique. Ainsi garantir la disponibilité de « clouds » sécurisés et souverains est un prérequis pour que nos entreprises puissent héberger leurs données industrielles sans dépendre de plateformes extra-européennes.

Enfin, si l'engagement en faveur d'une IA frugale et respectueuse de l'environnement (engagement 7) est un signal fort, le MEDEF Bretagne souhaite rappeler que la compétitivité ne se décrète pas uniquement par des dispositifs publics : elle se construit aussi par la simplification administrative, la liberté d'initiative, la prise de risque, la lisibilité des aides et la réactivité dans le versement des subventions. Pour que ce plan devienne effectivement un accélérateur, nous suggérons la création d'un guichet unique numérique « Données & IA », où chaque entreprise, quelle que soit sa taille, puisse trouver, en une seule démarche, l'ensemble des aides, des formations et des contacts indispensables.

En conclusion, nous nous félicitons que la Région Bretagne porte le projet de dynamiser nos filières industrielles et technologiques. Le MEDEF Bretagne s'engage à être un partenaire actif : en participant aux référentiels territoriaux et en relayant auprès de nos adhérents les opportunités offertes par ce cadre stratégique. Nous restons aussi vigilants à ce que la législation, notamment la mise en œuvre de l'AI Act, n'entrave pas l'agilité de nos jeunes pousses ainsi que de nos PME, ETI et grands groupes bretons et français implantés en Bretagne. Ensemble, pouvoirs publics

et entreprises, avons la responsabilité de faire de la Bretagne un territoire exemplaire dans l'utilisation de la donnée et de l'intelligence artificielle au service de l'emploi, de l'environnement et de la création de valeur.

Je vous remercie de votre attention.